

Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Augier, 16 septembre 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Informations sur le document source

CoteFG 15 (25)

Collation2 p. (107r, 108v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur A. Augier, 16 septembre 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 03/02/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/51777>

Copier

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[16 septembre 1885](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Familistère

Destinataire[Augier, A.](#)

Lieu de destinationUriage-les-Bains (Isère)

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

Description

RésuméGodin répond à la lettre d'Augier du 14 septembre en l'informant qu'il l'accepte dans l'usine pour un emploi aux appointements de 300 F par mois, à la condition qu'il puisse s'adapter à la nature de l'industrie de la Société du Familistère de Guise, non la construction mécanique mais la fabrication d'appareils de chauffage et de cuisine en fonte de fer.

NotesLieu de destination : Uriage-les-Bains est une station thermale rattachée aux communes de Saint-Martin-d'Uriage et de Vaulnaveys-le-Haut (Isère).

Mots-clés

[Appareils de chauffage](#), [Appareils de cuisson](#), [Emploi](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familière
16 juillet 19

Monsieur D Augier,

Votre lettre du 16 et les renseignements obtenus sur vous me permettent de vous faire savoir, dès aujourd'hui, que je consens à vous accepter dans l'usine, aux conditions que nous n'ont indiquées, soit trois cents francs par mois, sous la réserve suivante :

Nous ne sommes pas une maison de constructions méca-

niques. Il s'agit ici de la fabrication d'appareils de chauffage et de cuisine en fonte et d'objets divers d'aménagements. Ce nous donc de juger si, réellement, vous vous sentez apte à vous assimiler, après un certain temps, les éléments de cette fabrication qui a la fonderie pour base.

Car, pour le matériel mécanique de l'établissement, j'ai l'ingénieur et les dessinateurs nécessaires.

Mais un homme intelligent peut facilement trouver

place dans les divers ateliers
de fabrication que l'asso-
ciation possède.

Veuillez me faire con-
naître si vous acceptez
et me dire quand vous
entrez en fonctions ?

Agées je vous prie
considérer mes civilités
parfaites.

Georges